

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00381

**VENTE DE 3 BENNES A ORDURES MENAGERES
ET RETRAIT DE L'INVENTAIRE DE
SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole souhaite procéder à la vente de 3 bennes à ordures ménagères pour destruction immatriculées : BY-027-CD, BV-580-DN, EG-176-AN,

CONSIDERANT la consultation ayant pour objet la vente de 3 bennes à ordures ménagères pour destruction, réalisée par mail du 15/03/2023 au 07/04/2023 auprès de 3 entreprises :

- GATTE Raphaël,
- ARNAUD DEMOLITION,
- DERICHEBOURG Environnement PURFER,

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation les entreprises GATTE Raphaël, ARNAUD DEMOLITION et DERICHEBOURG Environnement PURFER ont remis une offre,

CONSIDERANT que le tarif de reprise de 1 350 € par benne à ordures est conforme aux prix pratiqués,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole décide de céder les véhicules immatriculés BY-027-CD, BV-580-DN, EG-176-AN à l'entreprise DERICHEBOURG Environnement PURFER située 456 rue Albert Camus, ZI Molina à La Talaudière, pour un montant total de 4 050 €.

ARTICLE 2

Saint-Etienne Métropole retire de l'inventaire les véhicules BY-027-CD, BV-580-DN, EG-176-AN.

ARTICLE 3

La recette correspondante sera affectée au budget principal des déchets, chapitre 77, article 775, destination OMVEH, Section Fonctionnement.

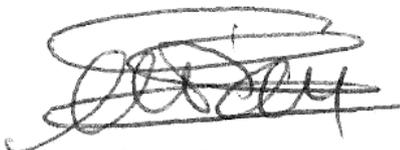
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 03/05/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 03 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230405-C2023003810

Date de mise en ligne : 03 mai 2023